



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/51/L.4/Add.3  
12 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session

Genève, 4-15 octobre 2004,

Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations du 4 au 15 octobre 2004

Rapporteur: M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

Orateurs:

Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED	Nigéria, au nom du Groupe africain
Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base	Bénin, au nom des PMA
Directeur général de l'OMC	Égypte
Brésil, au nom du Groupe des 77 et de la Chine	Inde
Communauté européenne	Chine
Mexique, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe	Kenya
Pakistan, au nom du Groupe asiatique et de la Chine	Bangladesh

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 19 octobre 2004 à la:**

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5656

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

*(Point 6 de l'ordre du jour)*

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: au lendemain de la onzième session de la Conférence – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/51/4);

«La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/397);

«Assuring development gains from the international trading system and trade negotiations: Implications of ATC termination on 31 December 2004 – Note by the UNCTAD secretariat» (TD/B/51/CRP.1).

2. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a déclaré que depuis 2002, pour favoriser le consensus, le Conseil examinait chaque année les faits nouveaux et les questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement. Ces délibérations intergouvernementales avaient maintenu en éveil l'attention internationale et facilité les négociations, l'accent étant mis sur leur contribution au développement. Le Consensus de São Paulo et l'Esprit de São Paulo, adoptés à la onzième session de la Conférence, avaient encore renforcé l'attachement de la CNUCED au système commercial multilatéral. Tous les pays avaient intérêt à ce que le programme de travail de Doha soit mené à bien, programme qui visait à la fois à élargir les débouchés commerciaux, à réduire les obstacles au commerce entre les nations et à mieux mettre le système commercial au service du développement. Cela contribuerait à l'établissement et au maintien d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire, conformément à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey et au Consensus de São Paulo. À sa onzième session, la Conférence avait aussi souligné que l'intégration des pays

du tiers monde dans le système commercial multilatéral devait contribuer concrètement à leur développement.

3. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a souligné que le rôle de la CNUCED dans les négociations de l'OMC était double: elle devait, premièrement, promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire, prévisible et équitable et, deuxièmement, veiller à ce que le système commercial international ainsi que les négociations contribuent effectivement au développement, en aidant ainsi à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Elle continuerait à aider les États membres à faire des négociations de Doha et du système commercial international des instruments de solidarité au service du développement. Les enseignements et la volonté politique découlant de la onzième session de la Conférence avaient influé sur les négociations de Doha. On devait mettre à profit les leçons de l'expérience de Cancún – pour ce qui était et de la forme et du fond – afin de sortir de l'impasse. Les résultats obtenus par l'OMC en juillet étaient positifs car ils montraient que les négociations pouvaient reprendre. Il fallait cependant veiller à ce qu'elles servent bien l'objectif du développement dans le cas de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, des services, de la facilitation du commerce et du traitement spécial et différencié. On attendait des négociations commerciales multilatérales un minimum de «gains» pour le développement. Vu leur complexité, les pays en développement devaient évaluer l'effet général de stratégies commerciales à la fois positives et défensives dans le cadre d'un programme «modulable» de négociations multilatérales et régionales. Ce programme devrait garantir un équilibre global entre les questions et les secteurs faisant l'objet des négociations. Les problèmes de mise en œuvre rencontrés par les pays en développement et le fait qu'ils n'étaient pas à même de supporter le coût des ajustements entraînés par les accords commerciaux ne pouvaient plus être considérés comme des effets secondaires et passagers d'une politique par ailleurs bonne. Il fallait donc que les règles multilatérales tiennent compte de la capacité de mise en œuvre de ces pays, et on devait prévoir une aide internationale supplémentaire pour financer le coût de l'ajustement. On avait reconnu la nécessité d'aider les pays en développement à se doter de l'infrastructure commerciale requise pour qu'ils puissent non seulement s'acquitter de leurs obligations, mais encore exercer leurs droits et exploiter les débouchés qui s'offraient à eux, grâce à un appui accru au renforcement des capacités.

4. Le 31 décembre 2004 marquerait la fin de 40 ans de protectionnisme discriminatoire contre les exportations de textiles et de vêtements des pays en développement. Il ne fallait pas essayer de remplacer les contingents par d'autres instruments de protection commerciale. Les pays seraient tous appelés à déployer des efforts nécessaires pour maintenir ou accroître leur compétitivité. Les PMA et les petits pays tributaires de ces exportations auraient besoin d'une aide sous forme d'un renforcement de l'accès préférentiel et de ressources pour l'ajustement. Les travaux de la CNUCED permettaient de situer les négociations de Doha dans le contexte plus général du système commercial international et de l'ensemble des pourparlers commerciaux, y compris des pourparlers sur les accords régionaux Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud.

5. Le **Directeur général de l'OMC** a dit que les débats du Conseil du commerce et du développement permettaient de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de Doha et de voir plus loin. L'intégration des pays en développement dans le système commercial était un des principaux objectifs de l'OMC. Les résultats de juillet avaient remis les négociations de Doha sur les rails. Des accords-cadres étaient désormais en place pour les négociations sur l'agriculture – y compris le coton – et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Les membres s'étaient également entendus sur un ensemble de questions concernant le développement et avaient pris la décision d'engager des négociations sur la facilitation du commerce. La décision de juillet avait été rendue possible grâce aux efforts soutenus déployés par tous les membres de l'OMC pour venir à bout de leurs divergences et parvenir à un consensus. Il fallait cependant bien voir que cette décision annonçait non pas la fin du cycle de négociations, mais le début de nouveaux travaux qui permettraient aux participants de mener à bien ce cycle en temps voulu. L'agriculture était et demeurerait une question essentielle pour tout le monde, mais en particulier pour de nombreux pays en développement. Pour la première fois, les membres avaient décidé de supprimer toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles à une date qui restait à négocier. Ils avaient également pris le ferme engagement de réduire sensiblement et de réglementer le soutien interne de l'agriculture qui faussait les échanges. Dans le cadre de cet accord, les membres avaient accompli des progrès décisifs en ce qui concernait le coton, ce qui était extrêmement important pour les producteurs des pays en développement et en particulier ceux des PMA d'Afrique de l'Ouest. Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et sur les services étaient

également très importantes et, à plusieurs égards, intéressaient tout particulièrement les pays en développement, mais c'étaient les termes employés au sujet de la facilitation du commerce qui reflétaient le mieux la volonté des membres de l'OMC non seulement de tenir compte des obstacles rencontrés par ces pays, mais encore de trouver une solution à leurs problèmes particuliers de mise en œuvre et d'investissement. Les membres s'étaient aussi engagés à dûment soutenir les activités d'assistance technique pendant les négociations. Enfin, en ce qui concernait les questions de développement, la Décision soulignait la nécessité de préciser le principe du traitement spécial et différencié et de l'appliquer pleinement avant juillet 2005. Les membres avaient aussi décidé d'accorder une attention particulière, dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés, aux besoins et aux problèmes spéciaux des pays en développement – capacité limitée, effritement des préférences, sécurité alimentaire, développement rural, etc. Les mois à venir seraient déterminants et les membres de l'OMC devraient non seulement faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues, mais encore se montrer réalistes pour atteindre les objectifs du programme de Doha.

6. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance du Consensus de São Paulo qui insistait sur la nécessité de s'attaquer aux nettes asymétries entre les pays développés et les pays en développement, d'améliorer la capacité de production de ces derniers pour qu'ils puissent renforcer leur participation aux chaînes mondiales dynamiques de valeur ajoutée, de leur accorder une marge de manœuvre légitime, ainsi que d'élargir et d'assurer l'accès aux marchés et d'améliorer les conditions d'entrée pour leurs exportations de produits agricoles, d'articles manufacturés et de services. En ce qui concernait les résultats obtenus en juillet par l'OMC, ils marquaient seulement le début d'une nouvelle phase, et il fallait veiller à ce que les promesses de Doha relatives au développement se concrétisent dans le domaine de l'accès aux marchés comme dans celui des règles; les critères de développement que devait mettre au point la CNUCED seraient utiles à cet égard.

Les négociations ultérieures devraient être ouvertes, transparentes, globales, démocratiques et mieux ordonnées, la forme et le fond étant indissociables. Elles devraient aussi porter sur les problèmes particuliers des pays en développement, notamment l'effritement des préférences.

7. La solution des problèmes de mise en œuvre des pays en développement et des PMA et l'application dans les délais convenus de la décision ministérielle de Doha concernant le

traitement spécial et différencié permettraient de juger si oui ou non le développement était vraiment au cœur du programme de travail de Doha. Ces questions devraient être réglées avant que l'on demande aux pays en développement d'accepter de nouvelles obligations. En outre, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités devraient être fournies dans des domaines difficiles comme celui de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Pour ce qui était du programme de travail de Doha, l'agriculture demeurait le secteur le plus important pour le Groupe des 77 et la Chine. Le Groupe comptait sur l'élimination rapide des subventions à l'exportation dans un délai réaliste, sur une nette réduction des subventions internes qui faussaient le commerce, sur une amélioration sensible de l'accès aux marchés et sur l'application effective des dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié dans les trois grands secteurs du programme de réforme, compte tenu des problèmes de sécurité alimentaire des pays en développement et des PMA, ainsi que des préoccupations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. Il fallait aussi prendre en considération les difficultés des producteurs de coton et la marginalisation des PMA. En ce qui concernait les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il convenait de poursuivre les discussions sur les détails du cadre et de préciser le traitement spécial et différencié à accorder aux pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine craignaient aussi que la suppression imminente des contingents pour les textiles et les vêtements ait des effets négatifs sur certains des pays en développement et certains PMA. Dans le domaine des services, ils réaffirmaient la nécessité de prendre des engagements dignes de ce nom, notamment pour toutes les catégories de travailleurs, qualifiés et non qualifiés, au titre du mode 4. Pour ce qui était des accords commerciaux régionaux, il était important de préciser la nécessité d'une cohérence entre ces instruments et le système commercial multilatéral. Quant au commerce Sud-Sud et à la nouvelle géographie commerciale, le Groupe des 77 et la Chine soutenaient résolument le SGPC dans sa nouvelle phase. Il importait aussi d'accélérer l'accession à l'OMC de tous les pays en développement, et en particulier des PMA, sans obstacles politiques, grâce à l'application effective et objective des directives de cette organisation concernant l'accession des PMA à des conditions en rapport avec leur niveau de développement.

8. Le représentant de la **Communauté européenne** a déclaré que l'accord-cadre conclu le 1<sup>er</sup> août par l'OMC avait remis les négociations de Doha sur les rails. Il établissait des paramètres

pour les pourparlers sur l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la facilitation du commerce, les questions de développement et les services, étant entendu que la prochaine conférence ministérielle de l'OMC (décembre 2005) constituerait une étape décisive dans les négociations. Les pays devraient s'efforcer de réaliser un maximum de progrès d'ici là afin que le cycle puisse être mené à bien le plus tôt possible après cette conférence et s'achève en tout cas en 2006. Il fallait donc aller de l'avant dans tous les secteurs visés par l'engagement unique. Dans l'accord-cadre, les membres de l'OMC s'étaient de nouveau engagés à faciliter le renforcement des capacités et à fournir une assistance technique liée au commerce, à accorder une attention particulière aux besoins des PMA, à revoir et à renforcer le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, ainsi qu'à s'attaquer aux problèmes de mise en œuvre.

9. Les négociations menées depuis Cancún avaient démontré la force et la viabilité des nouvelles alliances entre les membres de l'OMC, auxquelles les pays en développement avaient participé activement, notamment en collaborant avec les pays développés pour régler des questions d'intérêt commun. Le cadre pour l'agriculture, que la Communauté européenne avait contribué à élaborer, prévoyait l'élimination des subventions à l'exportation et une nette réduction des mesures de soutien interne qui faussaient les échanges. Il répondait aussi à la demande des pays africains qui souhaitaient voir accorder une attention particulière au secteur du coton, promettant des résultats plus ambitieux encore. La réforme de la politique agricole commune (PAC) entreprise par la Communauté allait être intégrée dans un cadre international. En ce qui concernait l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les membres de l'OMC avaient décidé de poursuivre les négociations sur la base de principes directeurs précis et notamment d'une formule non linéaire ambitieuse, avec des réductions plus fortes pour les droits de douane les plus élevés, une composante sectorielle et des orientations pour les négociations sur les obstacles non tarifaires. Le cadre prévoyait aussi l'octroi d'un traitement spécial et différencié qui ne se bornait pas à l'allongement des délais de mise en œuvre. Les PMA ne seraient pas tenus de prendre des engagements en matière de réduction tarifaire, et les pays développés comme les pays en développement les plus avancés étaient de nouveau appelés à admettre leurs exportations en franchise et hors contingents. Quant aux services, l'accord-cadre de juillet imprimait un nouvel élan aux négociations: il disposait que les offres initiales ou révisées devaient être présentées avant mai 2005.

10. En ce qui concernait le développement, l'accord-cadre soulignait l'importance d'un traitement spécial et différencié, des questions de mise en œuvre et de l'assistance technique, outre de nombreux autres aspects traités plus en détail dans ses différentes parties. Malheureusement, il ne tenait pas pleinement compte de la nécessité de s'attaquer «horizontalement» aux problèmes spéciaux rencontrés par les pays en développement particulièrement faibles et vulnérables qui ne faisaient pas partie des PMA, problèmes pour lesquels il restait à négocier des solutions appropriées. Pour ce qui était de la facilitation du commerce, il avait été décidé d'engager des négociations; l'accord fixait des paramètres généraux à cet égard et tenait compte des préoccupations exprimées par certains pays en développement au sujet de l'assistance technique, de l'appui au renforcement des capacités, des problèmes de mise en œuvre, du calendrier pour l'exécution des engagements ainsi que d'autres questions.

11. La Communauté européenne respecterait les délais fixés pour la dernière phase de l'élimination des contingents dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Elle prenait au sérieux les inquiétudes exprimées par les pays en développement qui doutaient de leur capacité de soutenir la concurrence dans un monde sans contingents, et leur offrait donc un accès préférentiel à son marché, ce qui contrebalançait en partie leur désavantage concurrentiel. La Communauté fournissait également un appui important à des projets visant à accroître la compétitivité de ce secteur dans les pays bénéficiaires. Les avantages potentiels du commerce dans ce domaine seraient plus largement répartis si d'autres pays en développement, plus avancés, offraient un accès préférentiel équivalent, en particulier aux PMA.

12. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a réaffirmé que celui-ci était résolument en faveur d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert, réglementé, équitable, prévisible et non discriminatoire, et qu'il ne ménagerait aucun effort pour contribuer au succès du programme de travail de Doha. Le Consensus de Monterrey, le Consensus de São Paulo et la décision prise le 1<sup>er</sup> août par le Conseil général de l'OMC comprenaient des engagements fondamentaux dont le respect devrait permettre à tous les participants, et en particulier aux pays en développement, de tirer profit des négociations commerciales multilatérales. Ces accords montraient que l'on ne saurait faire abstraction du développement dans les négociations commerciales et que les pays étaient convaincus des



avantages offerts par le système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC. Le Groupe latino-américain et caraïbe était certain que le programme de travail de Doha serait exécuté de façon constructive, compte tenu des besoins de tous les intéressés et en particulier des pays en développement.

13. Le commerce y était non pas une fin en soi, mais un moyen de stimuler la croissance économique et le développement et de lutter contre la pauvreté. Le progrès socioéconomique était, certes, l'affaire de chaque pays, mais il n'était possible que dans un cadre international favorable où priorité était donnée aux besoins et aux intérêts des pays en développement. Dans ces conditions, les engagements concernant l'aide au développement devaient être entièrement honorés, faute de quoi le principe de la responsabilité commune, fondement des accords internationaux de développement et de la lutte contre la pauvreté, serait ravalé au rang de simple abstraction. Le programme de travail de Doha ne pourrait porter tous ses fruits que si les questions fondamentales étaient traitées dans cette optique. La CNUCED avait un rôle important dans ce domaine: elle pouvait en particulier fournir une assistance technique, aider à renforcer les capacités, évaluer les différentes solutions possibles et étudier les incidences de questions délicates. Comme il était réaffirmé dans le Consensus de São Paulo, la CNUCED devait veiller à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient disponibles pour l'assistance technique et le renforcement des capacités au stade actuel des négociations, et il lui fallait renforcer ses activités et ses programmes destinés à répondre aux besoins croissants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

14. Le succès du programme de travail de Doha dépendait en grande partie des négociations sur l'agriculture. Le Consensus de São Paulo et la décision prise par l'OMC le 1<sup>er</sup> août soulignaient la nécessité de supprimer ou de réduire sensiblement les mesures qui faussaient le commerce des produits agricoles, et de placer le développement au cœur des négociations. Des résultats satisfaisants pour tous pourraient être obtenus si l'on œuvrait dans cette perspective. Le Groupe latino-américain et caraïbe était conscient des difficultés rencontrées dans les négociations sur les services, dont témoignaient le nombre limité d'offres initiales et le fait que celles qui avaient été faites ne prenaient pas en compte les intérêts des pays en développement pour ce qui était des secteurs et des modes de livraison. Cela valait en particulier pour le mode 4. En outre, la maigreur des résultats obtenus dans les négociations sur les règles,

et notamment sur la réglementation nationale, ne laissait pas d'être préoccupante. Le calendrier établi pour l'application de la décision du 1<sup>er</sup> août devait être dûment respecté et il convenait d'exprimer clairement les objectifs du cycle en matière de développement.

15. Le Représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a déclaré que l'énergie positive qui avait permis de relancer le programme de travail de Doha émanait en partie de la onzième session de la Conférence. Il était important d'accorder aux pays en développement une marge de manœuvre légitime, de veiller à la cohérence entre les objectifs nationaux de développement et les objectifs des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. Il fallait aussi que les efforts de développement portent rapidement leurs fruits pour rétablir la confiance des pays du tiers monde dans le système commercial multilatéral. À cet égard, la notion de «développement» devrait s'étendre à tous les domaines de négociation, sans exception. Le principe du traitement spécial et différencié ainsi que celui de la réciprocité partielle devaient aussi être appliqués concrètement. L'agriculture demeurerait le principal secteur de négociation et les résultats devaient répondre à plusieurs impératifs: assurer la sécurité alimentaire, promouvoir le développement rural, y compris la modernisation de l'agriculture, et atténuer la pauvreté dans les campagnes. Il fallait réduire sensiblement le soutien interne, et ce pour tous les produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement, et établir des critères très stricts pour les mesures de la catégorie bleue et celles de la catégorie verte, pour empêcher le passage d'une catégorie à l'autre. Il était également indispensable de fixer une date crédible pour l'élimination des subventions à l'exportation. La formule convenue pour l'accès aux marchés devrait permettre d'éliminer effectivement les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui, dans les pays développés, touchaient les produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement. Quant aux négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il importait de suivre une démarche qui aboutisse à des résultats justes et équitables tenant compte des préoccupations en matière de développement, car la politique tarifaire était un outil de développement économique. Les dispositions de l'accord-cadre concernant le traitement spécial et différencié étaient utiles, mais devaient être renforcées. En ce qui concernait les services, le Groupe asiatique et la Chine souhaitaient également que les pays développés partenaires prennent des engagements fermes pour l'accès aux marchés dans les secteurs qui intéressaient le Groupe. À cet égard, il fallait remédier à l'asymétrie des engagements du Cycle d'Uruguay pour le mode 4. Le Groupe

sollicitait enfin l'assistance de la CNUCED pour la facilitation du commerce, en particulier pour accroître sa capacité de négociation et pour l'aider à évaluer l'effet des différentes options sur le développement. Il espérait que la suppression des contingents pour les textiles et les vêtements n'entraînerait pas l'apparition d'autres obstacles non tarifaires ou le recours à des instruments comme des mesures de sauvegarde ou des mesures antidumping. La CNUCED devait poursuivre ses travaux dans le domaine de la politique de concurrence et de l'investissement, ainsi que dans les nouveaux secteurs définis à São Paulo.

16. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que pour les pays en développement, le commerce était important en raison de sa contribution au développement économique. Le commerce n'était pas une fin en soi, mais un instrument de croissance et de développement. Un certain nombre d'éléments importants contenus dans le Consensus de São Paulo influençaient sur les négociations multilatérales en cours, notamment la nécessité d'accroître la cohérence des politiques, de laisser une latitude aux pays en développement, de fournir une assistance technique et d'accomplir des progrès notables revêtant une importance vitale pour ces pays dans le cadre du programme de travail de Doha.

Le représentant s'est félicité du nouvel élan donné aux négociations de Doha par les résultats de juillet et a affirmé que les besoins et les intérêts des pays en développement étaient au cœur de ce programme de travail. On devrait privilégier le multilatéralisme par rapport à l'unilatéralisme ou au bilatéralisme, d'autant que ces deux derniers avaient un coût plus élevé et étaient moins efficaces. Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux devraient être les pierres angulaires du système commercial international. Le développement étant au cœur des négociations de Doha, l'examen des résultats de juillet devrait commencer par les questions relatives au développement, notamment le traitement spécial et différencié et les préoccupations liées à la mise en œuvre. Ces dernières devraient être prises en considération avant d'élargir les obligations des pays en développement dans un nouveau cycle.

17. Le représentant était préoccupé par le fait que les préférences commerciales n'étaient pas utilisées par les pays en développement en raison de leur manque de prévisibilité et de la complexité des prescriptions relatives aux règles d'origine. L'incapacité de la plupart des pays africains de surmonter les obstacles techniques au commerce était aggravée par l'effritement des préférences dû à la libéralisation du commerce. Conformément au paragraphe 86 du Consensus

de São Paulo, des mesures positives devraient être formulées et appliquées pour atténuer les conséquences néfastes de l'effritement des préférences. L'agriculture étant un élément central des négociations en cours, le représentant s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de juillet. Les résultats des négociations devaient être équilibrés et cohérents au sein des trois piliers de l'agriculture et entre ceux-ci, et devaient accorder une certaine flexibilité aux pays en développement. La question du coton demeurait un élément important des négociations. L'Accord sur les textiles et les vêtements expirerait en janvier 2005 et quelques pays africains pourraient par conséquent éprouver des difficultés. Toutefois, ce serait une erreur que de prolonger l'exclusion discriminatoire du secteur des textiles de la libéralisation progressive. Le représentant s'est inquiété de la faible participation des pays africains aux négociations sur les services, qui s'expliquait par l'absence de données, et il a demandé qu'une assistance technique soit fournie pour évaluer de manière approfondie les possibilités offertes. Le rôle et l'assistance de la CNUCED étaient très précieux pour les pays africains, en particulier dans l'application du JITAP. Le lancement récent du programme de renforcement des capacités liées au commerce de l'Afrique a été particulièrement positif. Il est essentiel que les pays africains soient tenus au courant et améliorent leur compréhension des questions qui étaient prioritaires pour eux dans le système commercial multilatéral.

18. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que l'examen par la CNUCED des travaux de l'après-Doha fournissait de très bonnes bases pour inscrire les négociations et le mandat du Cycle de Doha dans leur contexte exact. L'échec de la Conférence de Cancún avait laissé largement ouvertes les questions du traitement spécial et différencié, de la flexibilité et de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles. On devrait donc accorder une attention particulière à ces questions dans les négociations, compte tenu du rôle prédominant de l'agriculture dans l'économie des PMA. La capacité de ces pays de produire et d'exporter avait été restreinte par des tarifs douaniers élevés, par la progressivité des droits de douane et par les crêtes tarifaires, par les subventions à l'exportation, par le soutien interne et par un certain nombre d'obstacles non tarifaires. La prise en compte des difficultés réelles des pays en développement et des PMA en particulier dans le commerce international contribuerait à accroître leur participation et à donner un véritable coup de fouet à leur développement. Concernant le coton, quatre PMA producteurs étaient gravement pénalisés par les subventions massives accordées par certains membres de

l'OMC à la production et à l'exportation de coton. La gravité de la situation exigeait une solution urgente, équitable et durable impliquant la suppression des subventions, qui avaient des effets de distorsion sur le commerce et étaient contraires aux règles et principes du commerce international. Des contraintes structurelles et asymétriques du même type existaient aussi dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Si elles n'étaient pas appliquées de manière judicieuse, les réductions tarifaires envisagées pour le commerce des marchandises non agricoles entraîneraient un fort effritement tarifaire et des mécanismes devraient être mis en place pour compenser la diminution des recettes, qui pourrait être grave pour les pays qui exportent un seul produit de base.

19. Les PMA se sont félicités des modalités de traitement spécial des pays les moins avancés membres de l'OMC dans les négociations sur le commerce des services. Conformément à ce qui était dit dans la Déclaration de Dhaka, le secteur des services était l'élément le plus dynamique de la croissance du PNB dans de nombreux PMA, et jouait aussi un rôle essentiel dans le développement socioéconomique. Les partenaires de développement multilatéraux, régionaux et bilatéraux étaient priés de fournir, de manière prioritaire, l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités nationales des PMA dans ce secteur, ainsi que de leurs capacités institutionnelles et humaines, notamment par le biais d'une réforme de la réglementation. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient des éléments essentiels de la contribution du système commercial multilatéral au développement, et l'assistance technique liée au commerce était indispensable pour aider les PMA à accroître leurs capacités de production et assurer leur participation effective aux négociations commerciales multilatérales.

20. L'adoption à l'OMC de la décision relative à la mise en œuvre de l'article 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique marquait une étape importante dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes graves de santé publique que rencontraient les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés et les pays africains. Concernant les questions de Singapour, l'investissement, la concurrence, la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics étaient importants pour promouvoir le commerce international, mais leurs diverses incidences sur certains pays et questions devraient être examinées et précisées. Enfin, le représentant espérait que les lignes

directrices concernant l'accèsion des PMA seraient bien appliquées lors de l'adhésion d'autres PMA à l'OMC.

21. Le représentant de l'**Égypte** a dit que le système commercial multilatéral devrait être bénéfique à tous les pays, mais que chaque pays devrait être capable de s'y intégrer à son propre rythme. Il existait un lien entre le consensus dégagé à la onzième session de la Conférence sur les principales questions relatives au commerce et au développement et l'adoption des résultats de juillet à l'OMC. La onzième session de la Conférence avait confirmé le rôle de la CNUCED en tant qu'instance renforçant le consensus, en tant que laboratoire de réflexion et en tant qu'organisation qui avançait des idées originales et novatrices dans les domaines du commerce international et du développement. Le Consensus de São Paulo était particulièrement pertinent pour les pays en développement dans deux domaines, à savoir la marge d'action et la responsabilité des entreprises. Si une nouvelle géographie du commerce se dessinait, confirmant ainsi que des pays pouvaient modifier leur position stratégique dans le commerce international et assumer un rôle plus dynamique, les négociations commerciales représentaient encore un grand défi pour la plupart des pays en développement en raison de la complexité des enjeux. La CNUCED devait s'acquitter d'une mission essentielle et particulière en soutenant les pays en développement pendant ce processus et en étudiant les incidences des négociations sur le développement par le biais de ses délibérations intergouvernementales, de ses analyses et de ses activités de coopération technique.

22. Le représentant de l'**Inde** a dit que le succès de la onzième session de la Conférence avait contribué à relancer et à faire progresser les négociations à l'OMC, aboutissant à l'adoption des résultats de juillet, qui offraient de nouvelles possibilités de faire du Cycle de Doha un véritable cycle pour le développement. L'Inde, qui avait enregistré des taux très élevés de croissance, devait encore veiller à ce que les effets bénéfiques se répercutent sur les pauvres, en particulier dans les zones rurales. Six cent cinquante millions d'Indiens dépendaient uniquement de l'agriculture et leur développement était pénalisé par des problèmes de sécurité alimentaire et de subsistance. Le développement rural était ainsi une priorité. L'agriculture et les subventions agricoles avaient été une pierre d'achoppement dans les négociations à l'OMC. Il était essentiel de corriger la situation artificielle actuelle et de mettre en place des règles du jeu équitables pour supprimer les asymétries dans le commerce international. En outre, le Cycle de Doha portait sur

le développement et était censé répondre aux préoccupations des pays en développement, notamment dans les domaines suivants: amélioration de l'accès aux marchés, stabilisation des prix des produits d'exportation, réduction des obstacles à l'entrée sur les marchés des exportations de biens et de services, traitement spécial et différencié, marge d'action pour les produits sensibles, etc. Dans les négociations sur les services, des effets bénéfiques nets pouvaient être enregistrés dans la mesure où les prestataires de services des pays en développement seraient autorisés à fournir des services à distance ou grâce au mouvement temporaire de personnes physiques. Tous les pays seraient gagnants si les contingents tarifaires frappant les textiles et les vêtements étaient supprimés et pleinement intégrés dans les disciplines de l'OMC. Toutefois, la disparition imminente des quotas avait déjà incité les acteurs qui cherchaient à protéger leurs intérêts à préconiser l'adoption de mesures antidumping pour préserver leur part de marché. D'autres mesures étaient aussi devenues des instruments de protection, notamment les règles d'origine, l'accès aux circuits de distribution ainsi que les considérations relatives aux conditions de travail et à l'environnement. La CNUCED devrait non seulement surveiller ces pratiques et étudier les moyens d'y remédier, mais aussi aider les pays en développement qui sont touchés.

23. Le représentant de la **Chine** a dit qu'un système commercial multilatéral équitable, rationnel et sain était nécessaire pour partager les effets bénéfiques de la mondialisation et donner aux pays en développement de nouvelles possibilités de participer à ce système et de s'intégrer à une économie mondialisée. La réalisation des objectifs de développement serait une mesure importante de l'équité dudit système. Toutefois, les pays en développement et les PMA en particulier devaient surmonter des difficultés et des obstacles pour participer véritablement au commerce et aux négociations commerciales. Les négociations de Doha devraient être axées sur les questions revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement – traitement spécial et différencié, dépendance à l'égard des produits de base, importations nettes de denrées alimentaires, sécurité alimentaire, développement rural, etc. – et les pays développés devraient prendre des mesures concrètes contre le protectionnisme commercial. Les pays en développement devaient bénéficier d'une coopération technique accrue pour améliorer leurs aptitudes à la négociation et obtenir des résultats concrets en matière d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés.

24. La Chine portait un intérêt particulier à l'agriculture et soutenait l'adoption d'une date butoir pour l'élimination définitive des subventions à l'exportation dans l'accord-cadre adopté, la suppression totale des subventions à l'exportation, la réduction notable du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges et l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Elle s'inquiétait des problèmes rencontrés par les nouveaux membres de l'OMC qui, après avoir payé un prix exorbitant pour leur adhésion, devaient faire face à de nouvelles contraintes et difficultés. Ces problèmes devraient être traités lors de la prochaine phase des négociations. La Chine se félicitait de l'intégration du commerce des textiles et des vêtements dans le système commercial multilatéral et était opposée à l'adoption de nouvelles mesures protectionnistes qui entraveraient le fonctionnement normal de ces échanges. Les intérêts de la Chine englobaient aussi les questions relatives au commerce et à l'environnement. Le succès de la onzième session de la Conférence, le Consensus de São Paulo et l'Esprit de São Paulo renforceraient la confiance dans le système commercial multilatéral et contribueraient à l'application du Programme de Doha. Enfin, les efforts concertés de l'ensemble de la communauté internationale permettraient de se rapprocher des Objectifs de développement du Millénaire.

25. Le représentant du **Kenya** a dit que la décision sur les négociations agricoles devrait être conforme au mandat de Doha et que les négociations devraient tenir compte des structures tarifaires et des objectifs de développement des pays en développement. Les questions non tarifaires devraient être traitées, même si elles ne figuraient pas dans l'annexe A des résultats de juillet. Dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, les réformes entreprises par les pays africains dans le cadre de programmes d'ajustement structurel devraient être prises en considération et les mesures unilatérales de libéralisation devraient ouvrir droit à un crédit. Le Kenya participait activement aux négociations sur les services, avec l'assistance de la CNUCED dans le cadre du JITAP. L'expérience avait montré que ces négociations étaient complexes, et une assistance technique devrait être fournie aux autres pays africains pour les aider à cerner leurs intérêts. Le développement devrait être au cœur des négociations de Doha et, à cette fin, les questions relatives au traitement spécial et différencié et à la mise en œuvre devraient être traitées de manière équitable dans tous les volets de négociation. Enfin, le représentant a appelé les donateurs à soutenir les programmes de renforcement des capacités liées au commerce.



26. Le représentant du **Bangladesh** a dit que les résultats de juillet avaient remis les négociations du Cycle de Doha sur la bonne voie et avaient défini les priorités et les paramètres des négociations à venir. La difficulté était de veiller à ce que les aspirations suscitées à Doha ne soient pas abaissées, notamment concernant une issue favorable au développement. Les intérêts de certains groupes avaient été bien protégés, comme le démontraient, par exemple, les avancées réalisées dans certains domaines tels que la facilitation du commerce et l'agriculture, qui pouvaient avoir des résultats tangibles. Toutefois, la complexité des négociations et la difficulté de protéger les intérêts des pays en développement concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles pouvaient permettre d'en douter. Le représentant espérait que l'accord prévoyant l'ouverture de négociations sur la facilitation du commerce, mais sur aucune autre des trois autres «questions de Singapour», serait respecté à l'OMC car le système commercial multilatéral avait déjà trop restreint la marge d'action nationale. Pour les PMA, on pourrait considérer qu'un retour en arrière avait été enregistré étant donné qu'à Cancún, les membres de l'OMC étaient presque arrivés à un consensus pour admettre les produits agricoles et non agricoles des PMA en franchise de droit et hors contingents alors que dans les résultats de juillet, l'engagement pris dans le domaine de l'agriculture reposait sur une formule d'effort maximal et celui concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'était pas obligatoire. En outre, il n'y avait pas eu d'évolution sensible vers un véritable accès aux marchés selon le mode 4 dans le secteur des services, ni de mesure concrète pour s'acquitter des engagements pris dans l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC. Les pays qui étaient fortement tributaires des textiles et des vêtements se retrouveraient dans une situation très difficile avec la disparition des contingents prévus dans l'Accord sur les textiles et les vêtements. Même s'il n'avait pas été conçu pour cela, le système des quotas avait concrètement contribué à la croissance des secteurs concernés dans de nombreux pays. Les pays bénéficiant d'économies d'échelle auraient un avantage et évinceraient les autres, en particulier les petits exportateurs, car l'effritement progressif des marges de préférence n'était pas incorporé dans l'Accord sur les textiles et les vêtements, ce qui impliquait des pertes de parts de marché pour les PMA. La CNUCED avait un rôle important à jouer pour conseiller les PMA sur la nouvelle situation créée par l'expiration de l'Accord.

-----